

Délibération DEL-CC-2025-017

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 JANVIER 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (63)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

**Pouvoirs (4)** : Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Emmanuelle HERBRETEAU pouvoir à Sylvie RENAUDIN, Véronique VILLEMONTAIX pouvoir à Jean-François MOREAU

**Absents (12)** : Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Marie-Line BOTTON, Julie COUTOIS, Stéphanie FILLON, Muriel HELOU-DEVILLERS, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Véronique VILLEMONTAIX

**Date de convocation** : 22-01-2025

**Secrétaire de séance** : Gilles PETRAUD

## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

### Contrat Territorial Argenton et affluents 2024-2026 : approbation du plan de financement de la tranche 2025

**Vu** la délibération DEL-CC-2023-185 du Conseil communautaire du 7 novembre 2023 portant validation du Contrat Territorial de l'Argenton et ses affluents 2024-2029 ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2024-021 du Conseil communautaire du 19 mars 2024 portant création d'une Autorisation de Programme pour la mise en œuvre du CT Argenton 2024-2029.

Le Contrat Territorial (CT) Argenton et affluents a été signé le 17 avril 2024 pour la période 2024-2026.

Il est mis en œuvre par l'Agglo2B dans le cadre d'une convention d'entente signée avec la Communauté de communes du Thouarsais pour la période 2023-2027 avec le soutien de plusieurs partenaires techniques et financiers.

Le CT permet notamment le financement de 3 postes de techniciens de rivière pour 2,1 ETP et d'un poste de secrétariat pour 0,2 ETP.

La tranche 2025 du CT est estimée à 641 970 € TTC, répartis comme suit :

- 431 040 € de dépenses d'Investissement,
- 210 930 € TTC de dépenses de Fonctionnement.

Année 2025 – Fonctionnement :

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	Etat avancement subventions
		20,00%					
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>202 196,67 €</b>	<b>8 733,33 €</b>	<b>210 930,00 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>124 204,85 €</b>	<b>58,88%</b>	
Travaux d'entretien des berges et rivisylves	16 466,67 €	3 333,33 €	20 000,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (subs sur TTC)	104 065,00 €	49,34%	espéré
Actions de communication / sensibilisation	33 430,00 €	2 800,00 €	36 230,00 €	Région (subs sur TTC)	7 246,00 €	3,44%	espéré
Travaux d'entretien du lit mineur	10 000,00 €	2 000,00 €	12 000,00 €	Deux-Sèvre Nature Environnement	495,00 €	0,23%	espéré
Indicateurs de suivi	12 900,00 €	600,00 €	13 500,00 €	Com. Com. Du Thouarsais	12 398,85 €	5,88%	Conv. d'entente
Animation du Contrat Territorial	129 200,00 €	0,00 €	129 200,00 €				
<b>dépenses non éligibles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Emprunt et autofinancement</b>	<b>86 725,15 €</b>	<b>41,12%</b>	
				Emprunt			
				Autofinancement	86 725,15 €	41,12%	
<b>TOTAL HT</b>	<b>202 196,67 €</b>	<b>17 466,67 €</b>	<b>210 930,00 €</b>		<b>210 930,00 €</b>	<b>100,00%</b>	

Année 2025 – Investissement :

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%	Etat avancement subventions
		20,00%					
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>359 200,00 €</b>	<b>71 840,00 €</b>	<b>431 040,00 €</b>	<b>Subventions</b>	<b>345 552,00 €</b>	<b>80,17%</b>	
Travaux de restauration de la continuité écologique	231 700,00 €	46 340,00 €	278 040,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (subs sur TTC)	242 844,00 €	56,34%	espéré
Etudes préalables	127 500,00 €	25 500,00 €	153 000,00 €	Région (subs sur TTC)	97 908,00 €	22,71%	espéré
				Com. Com. Du Thouarsais	4 800,00 €	1,11%	Conv. d'entente
<b>dépenses non éligibles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Emprunt et autofinancement</b>	<b>85 488,00 €</b>	<b>19,83%</b>	
				Emprunt			
				Autofinancement	85 488,00 €	19,83%	
<b>TOTAL HT</b>	<b>359 200,00 €</b>	<b>143 680,00 €</b>	<b>431 040,00 €</b>		<b>431 040,00 €</b>	<b>100,00%</b>	

Également, les actions prévues dans le plan de financement proposé pour approbation, ainsi qu'au CT pourront bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 452 063 € soit 70 %.

Il convient de préciser que le montant restant à financer, soit 189 412 €, sera partagé entre l'Agglomération du Bocage Bressuirais (172 213,15 €) et la Communauté de communes du Thouarsais (17 198,85 €), conformément aux modalités fixées par l'entente qui prévoit que chaque collectivité finance les actions réalisées sur son territoire.

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **approuver le plan de financement ainsi présenté de la tranche 2025 du CT Argenton et affluents 2024-2026, en fonctionnement et investissement ;**
- **solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle Aquitaine, pour l'octroi de subventions pour la tranche 2025 du CT Argenton et affluents 2024-2026 ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **30 JAN. 2025**

Notifié ou publié le **30 JAN. 2025**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

